



**RAPPORT DE LA CONSULTATION ÉCRITE TENUE DU 17 AU 31 JANVIER 2022
CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :**

- **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177)* »**

INTRODUCTION

Tel qu'autorisé par les décrets ministériels; une consultation écrite d'une durée de 15 jours a été tenue du 17 au 31 janvier 2022 inclusivement concernant le projet de règlement suivant :

- PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE* » (1177)
- CE RÈGLEMENT VISE À RÉGIR L'USAGE « VENTE DE CANNABIS » AFIN QU'IL PUISSE ÊTRE IMPLANTÉ UNIQUEMENT À UNE DISTANCE MINIMALE DE 150 MÈTRES D'UNE ZONE PB

Le présent rapport résume la présentation concernant le projet de modification réglementaire et reprend intégralement les questions et commentaires reçus de citoyen(ne)s dans le cadre de ce projet de règlement ainsi que les réponses qui leur ont été transmises.

1. DOCUMENTATION RENDUE DISPONIBLE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION ÉCRITE

Les documents suivants ont été rendus disponibles sur le site internet de l'arrondissement le 17 janvier 2022 :

- L'avis public annonçant la consultation publique écrite, publié le 17 janvier 2022;
- Document de présentation;
- Sommaire décisionnel
- Guide de compréhension;
- Projet de règlement zonage;
- Annexe PIIA;

2. PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AO-547-P1

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE* » (1177)

À la demande du Conseil d'arrondissement, la direction d'arrondissement adjointe, Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif soumet un projet de règlement pour limiter l'implantation de l'usage "vente de Cannabis" à 150 mètres des limites des zones communautaires institutionnelles. Ce contingentement répondra aux préoccupations exprimées par le Conseil pour limiter l'implantation de ce type d'usage.

Cadre légal actuel :

La Société québécoise du cannabis (SQDC) est établie conformément à la [Loi sur la société des alcools du Québec \(RLRQ, c. S-13\)](#). La SQDC jouit donc des privilèges d'un mandataire de l'État et ses actions sont attribuées au ministre des Finances du Québec.

Sa mission est « d'assurer la vente de cannabis conformément à la [Loi fédérale encadrant le cannabis \(chapitre C-5.3\)](#) dans une perspective de protection de la santé, afin d'intégrer les consommateurs au marché licite du cannabis et de les y maintenir, sans favoriser la consommation de cannabis » (art. 16.1). La légalisation s'inscrit dans une logique de réduction des méfaits (rendre légal pour assurer un meilleur contrôle de la substance, documenter les habitudes et prévoir des mesures de soutien adaptée).

Conformément à l'article 22 de cette même Loi, la SQDC « doit se conformer sur tout territoire municipal local où elle établit ses magasins, entrepôts ou autres établissements aux règlements d'urbanisme et de zonage en vigueur. »

Pouvoir habilitant en matière de gestion et répartition des usages :

La gestion et la répartition des usages dans le territoire d'une municipalité est au cœur du système de zonage québécois. Le pouvoir habilitant en la matière se trouve à l'article 113 de la [Loi sur l'aménagement et l'urbanisme](#), particulièrement au paragraphe 3 :

3° spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés, y compris les usages et édifices publics, ainsi que les densités d'occupation du sol;

Les paragraphes 4 et 4.1 sont également pertinents et codifient la notion de contingentement, soit entre différents usages, entre des instances d'un même usage ou alors en termes de nombre maximal d'instances d'un usage dans un territoire.

L'article 131 de la [Charte de la Ville de Montréal](#) délègue aux conseils d'arrondissement le pouvoir habilitant en matière de zonage.

L'usage est actuellement autorisé dans les zones suivantes :

- C-1 (avenue Laurier, de Hutchison à de l'Épée) ;
- C-2 (Avenue Bernard entre Hutchison et Outremont) ;
- C-3 (avenue Van Horne entre Hutchison et Outremont) ;
- C-4 (avenue Van Horne, entre Outremont et Rockland) ;
- CL-2 (coin sud-ouest des avenues Saint-Viateur et Hutchison) ;
- RC-4A (coin sud-ouest des avenues Laurier et de l'Épée).

Les critères d'implantations supplémentaires exigées par la Ville de Montréal :

En plus de ce que prescrit la Loi (dont la distance minimale de 150 mètres entre un point de vente et un établissement scolaire), la Ville de Montréal a fait part à la SQDC de quelques critères qu'elle souhaite voir respecter dans le plan de déploiement de celle-ci sur son territoire, à savoir :

- une distance minimale de 1 km entre les points de vente;
- une distribution en fonction des données de consommation sur le territoire montréalais (les secteurs où la consommation est plus élevée recevant plus de boutiques);
- des lieux de vente accessibles en transport en commun et transports actifs;
- l'accessibilité au plus grand nombre (densité de population desservie par la succursale);
- une implantation sur une rue commerciale ou dans un secteur commercial animé par la présence d'activités de types restaurants, cinémas, salles de spectacles;

Durant les 2 premières années suite à la légalisation, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal était en communication avec la SQDC pour faire le lien entre les arrondissements visés par des implantations de succursales. Depuis la fin de ce processus, la SQDC transige directement avec les arrondissements concernés.

Le cas particulier du Cannabis et son encadrement par des lois provinciales et fédérales :

Malgré les pouvoirs conférés aux municipalités et aux arrondissements, les échanges préliminaires avec le service des affaires juridiques de la Ville de Montréal (SAJ) ont fait surgir des considérations particulières en lien avec une prohibition ou une restriction de l'usage "vente de Cannabis":

- L'usage en question est déjà limité par un cadre législatif restrictif conçu dans une optique de santé publique. Les municipalités et arrondissements n'ont pas compétence en matière de santé publique;
- La consommation de Cannabis est interdite dans tout lieu public, intérieur comme extérieur (y compris les parcs);
- Une prohibition ou une restriction supplémentaire pour des raisons de nuisances sera difficile à justifier sans arguments fondés;
- La prohibition de l'usage "vente de Cannabis" interdirait également la vente de Cannabis pour des fins médicales.

La direction d'arrondissement adjointe, Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif a demandé un avis juridique formel au SAJ pour avoir un portrait global des enjeux et identifier les solutions potentielles.

Les modifications réglementaires liées au plan de déploiement de la SDQC sur le territoire de la Ville de Montréal :

Seuls 2 arrondissements ont légiféré sur la Cannabis au sein de la Ville de Montréal: les arrondissements Anjou (RCA-4038) et Saint-Léonard (1886-354). L'arrondissement d'Anjou a procédé à la création d'un usage spécifique de vente de détail de Cannabis et a limité celui-ci à une seule zone sur le territoire de l'arrondissement. Saint Léonard a procédé par une interdiction spécifique de l'usage de vente de Cannabis dans les zones permettant la vente de détail, ce qui s'apparente dans les faits à une prohibition complète de cet usage. Cette interdiction n'a pas fait l'objet d'une vérification juridique par le SAJ.

Outre les approches réglementaires, certains arrondissements ont procédé par une concertation avec la SQDC en amont d'une possible implantation. Les arrondissements Lachine et Verdun ont refusé l'ouverture d'un point de vente, sans modification

réglementaire. La décision avait alors été communiquée directement à la SQDC. Certains arrondissements ont refusé un premier lieu ciblé par la SQDC qui a alors poursuivi ses recherches de locaux pour satisfaire aux exigences de l'arrondissement (ex. Sud-Ouest).

Les options possibles pour réglementer l'usage vente de cannabis :

- Prohibition de l'usage "vente de cannabis" sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Outremont;
- Imposer des distances minimales entre l'implantation de l'usage "vente de cannabis" et les zones du groupe communautaire de type PB;
- Limiter l'usage "vente de cannabis" à une ou plusieurs zones sur le territoire de l'arrondissement.

D'autres outils réglementaires discrétionnaires existent pour gérer les usages de façon plus flexibles. La technique des usages conditionnelles ou encore les PPCMOI pourraient également être utilisés comme un outil pour traiter de telles demandes.

Le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal ne recommande pas de prohiber l'usage « vente de cannabis » partout sur le territoire de l'arrondissement, car à leur avis, il n'existe pas de motifs qui relèvent de l'intérêt public.

MODALITÉS D'EXERCICE

À l'occasion de cette séance, et en conformité aux décrets ministériels, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Les personnes intéressées ont été invitées à se faire entendre aux fins de cette consultation écrite de deux façons, soit, en transmettant leurs questions et commentaires par courriel à l'adresse secretariat.outremont@montreal.ca en transmettant leurs questions et commentaires par lettre à l'attention du Secrétariat d'arrondissement au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Outremont (Québec) H2V 4R2;

Pour être considéré, toute lettre et tout courriel devait être reçu par le Secrétariat d'arrondissement au plus tard le 31 janvier 2022, et ce, indépendamment des délais postaux;

Toute question et/ou tout commentaire reçu dans le cadre de la consultation écrite sera lu publiquement tel que formulé durant la période prévue à cet effet à l'ordre du jour;

PROCHAINES ÉTAPES

Par conséquent, les prochaines étapes à venir dans ce dossier sont les suivantes :

- Dépôt du rapport de consultation écrite au Conseil d'arrondissement : 7 février 2022
- ~~Adoption d'un second projet de règlement, avec ou sans changements : février 2022~~
- ~~Procédure d'enregistrement des personnes habile à voter : février 2022~~
- ~~Adoption du règlement : mars 2022~~
- ~~Certificat de conformité : mars/avril 2022~~
- ~~Entrée en vigueur du règlement en respect de la loi : septembre/octobre 2024~~

NOTE : ABANDON DE CE PROJET DE REGLÈMENT ET ADOPTION D'UN NOUVEAU PROJET DE REGLÈMENT LE 7 FÉVRIER 2022 PROHIBANT L'USAGE VENTE DE CANNABIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT.

3. QUESTIONS ET COMMENTAIRES REÇUS ET RÉPONSES DONNÉES PAR LA DIVISION DE L'URBANISME

Les questions reçues par le secrétariat d'arrondissement à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier seront rendues publiques sur le site de l'arrondissement lors de la diffusion de l'ordre du jour de la séance du 7 février 2022.

QUESTIONS/COMMENTAIRES	RÉPONSES
<p>Bonjour,</p> <p>Ceci est pour exprimer le fait que j'oppose vivement une succursale de la SQDC à côté ou en face du Vésinet (1160 avenue Van Horne). Je ne pense pas que c'est une bonne chose pour le Vésinet ni que cela aidera à redynamiser la rue Van Horne.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous accusons réception de votre courriel. Votre commentaire sera inscrit dans le procès-verbal de la consultation écrite et déposé aux membres du conseil d'arrondissement.</p> <p>Cordialement,</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Par la présente je souhaite donner mon opinion sur le projet de Règlement modifiant le règlement de zonage (1177) afin de limiter l'usage vente de cannabis sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Je suis en faveur de l'interdiction totale de vente de cannabis sur le territoire d'Outremont plutôt qu'une limitation.</p> <p>Merci de transférer à qui de droit et d'accuser réception.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous accusons réception de votre courriel. Votre commentaire sera inscrit dans le procès-verbal de la consultation écrite et déposé aux membres du conseil d'arrondissement.</p> <p>Cordialement,</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Ces quelques mots pour me prononcer en faveur d'une interdiction de la vente de cannabis sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont plutôt qu'à une limitation.</p> <p>Merci,</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous accusons réception de votre courriel. Votre commentaire sera inscrit dans le procès-verbal de la consultation écrite et déposé aux membres du conseil d'arrondissement.</p> <p>Cordialement,</p>

4. DÉPÔT

Le présent rapport est déposé au Conseil d'arrondissement à sa séance ordinaire du 7 février 2022.

Julie Desjardins

Signature numérique
de Julie Desjardins
Date : 2022.02.04
12:24:00 -05'00'

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
1	2022-01-17 22:16:44	<p>Si la ville prévoit pour ce type de magasin "l'accessibilité au plus grand nombre (densité de population desservie par la succursale) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • une implantation sur une rue commerciale ou dans un secteur commercial animé par la présence d'activités de types restaurants, cinémas, salles de spectacles." Pourquoi choisir van home et pas Bernard? Surtout que sur Van Home dans le secteur sélectionné il y a deux synagogues et au moins une école hassidique. Ce ne sont pas des lieux publiques? Si on n'a pas de SAQ à Outremont pourquoi avoir un magasin de pot? Je préfère avoir accès à du vin pour nos repas que de la drogue qui affecte nos cerveaux. 	<p>Bonjour [REDACTED], Merci pour votre question et votre commentaire. L'orientation poursuivie par l'arrondissement est à l'effet d'éloigner l'implantation potentielle d'une SQDC des zones de type communautaires, ici appelées «zones PB». Ces zones comprennent la grande majorité des établissements d'enseignement et certains lieux de culte. Les emplacements illustrés où la possibilité d'implanter une SQDC sont le résultat de ce contingentement des zones PB, soit ceux qui sont à plus de 150 mètres de celles-ci. Nous sommes conscients que deux écoles se retrouvent hors des zones PB. Par contre, la Loi encadrant le cannabis, qui est de compétence provinciale, s'applique toujours pour les établissements d'enseignement, à partir du niveau préscolaire. Cette Loi prévoit également, entre autres, une distance de 150 mètres de ceux-ci. En résumé, si une SQDC voulait s'implanter sur le territoire, elle devrait respecter la norme au zonage de l'arrondissement en plus des dispositions provinciales. Cordialement,</p>

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
2	2022-01-18 08:30:59	<p>Bonjour, j'ai 2 questions:</p> <p>Question 1: L'adoption du projet visant à modifier le règlement de Zonage (1177) afin de limiter l'usage vente de Cannabis sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement ne tient pas compte d'une école Juive-Hassidique qui est situé à l'angle de Vanhorne et Champagneur ainsi que 2 garderies situées sur Querbes à quelques mètres de l'avenue VanHorne. Les citoyens ayant clairement exprimés leur oppositions à l'ouverture du SQDC proches des écoles et garderies, pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous proposez un nouveau zonage dans lequel se trouve une école et des garderies ?</p> <p>Question 2 - Vous avez dans "Options possibles pour réglementer la vente de Cannabis": Prohibition de l'usage "Vente de Cannabis" sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Outremont. Pourquoi ne pas proposer cette option par référendum, les citoyens de ce quartier familial vous ayant démontré de grandes préoccupations par rapport à vente de Cannabis dans l'arrondissement d'Outremont ?</p>	<p>Bonjour [REDACTED],</p> <p>Merci pour vos questions. L'orientation poursuivie par l'arrondissement est à l'effet d'éloigner l'implantation potentielle d'une SQDC des zones de type communautaires, ici appelées «zones PB». Ces zones comprennent la grande majorité des établissements d'enseignement et certains lieux de culte. Les emplacements illustrés où la possibilité d'implanter une SQDC sont le résultat de ce contingentement des zones PB, soit ceux qui sont à plus de 150 mètres de celles-ci. Nous sommes conscients que deux écoles se retrouvent hors des zones PB. Par contre, la Loi encadrant le cannabis, qui est de compétence provinciale, s'applique toujours pour les établissements d'enseignement, et ce, à partir du niveau préscolaire. Cette Loi prévoit également, entre autres, une distance de 150 mètres de ceux-ci. En résumé, si une SQDC voulait s'implanter sur le territoire, elle devrait respecter la norme au zonage de l'arrondissement en plus des dispositions provinciales.</p> <p>Concernant la prohibition complète, plusieurs facteurs expliquent la décision. L'objectif d'empêcher l'implantation d'une succursale à un local visé est atteint ; L'orientation reçue par les élus était de restreindre plutôt que de prohiber l'usage «vente de cannabis» ;Un avis juridique de la Ville de Montréal nous recommandait également d'aller en restriction plutôt qu'en prohibition.C'est ainsi la somme de ces facteurs qui a guidé la prise de décision pour le projet de règlement proposé.</p> <p>Cordialement,</p>
3	2022-01-18 11:06:25	<p>Nous avons toujours vécu avec la SAQ, les dépanneurs et les épicerie qui vendent de l'alcool à proximité des écoles sans nous inquiéter, parce que nous savons que les processus de vérification de l'âge sont respectés et que cela n'augmente pas la probabilité que les élèves aient accès à ces substances. La SQDC a une vérification de l'âge très stricte (beaucoup plus stricte que les dépanneurs, par exemple) et la crainte que sa proximité avec les écoles entraîne une augmentation de la consommation de cannabis chez les jeunes est sans fondement et irréaliste. En même temps, il existe de nombreuses raisons importantes et légitimes pour lesquelles le cannabis a été légalisé et il y a sans aucun doute une demande de la part de la communauté des consommateurs de cannabis qui bénéficieraient d'un point de vente dans ce secteur.</p>	<p>Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.</p>

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
4	2022-01-18 11:08:38	Je suis d'accord avec le règlement de zonage 1177 afin de limiter l'usage vente de cannabis sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
5	2022-01-18 12:42:42	<p>Bonjour,</p> <p>Cela fait presque 21 ans que j'habite à Outremont.</p> <p>Donc, depuis plus de 20 ans, j'entends que l'avenue Van Horne doit être revitalisée ! Au lieu de ça, je constate que nos services citoyens s'amenuisent, nos commerces ferment (je comprends bien qu'il y a aussi une pandémie) et que l'on veut maintenant installer un commerce de drogue dans un quartier familiale et tranquille.</p> <p>Malgré une distance de 150 mètres par rapport aux zones communautaires (écoles, ...), il n'en demeure pas moins, qu'il y a une école sur la rue Van Horne, des garderies, et une université située juste derrière. Endroit stratégique, pour corrompre notre jeunesse !</p> <p>De plus, comme nous n'avons plus de poste de police, le risque d'avoir des incivilités, agressions et autres gracieusetés va faire augmenter le risque d'insécurité.</p> <p>Je suis vraiment désolée et triste de voir comment les choses évoluent dans notre quartier. Je m'oppose vraiment à l'installation de ce type de commerce à Outremont !</p> <p>Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en considération ma demande, Très cordialement, [REDACTED]</p>	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
6	2022-01-18 18:09:34	J'aimerais partager mon désaccord avec l'idée de laisser la SQDC s'installer sur le territoire d'Outremont et par surcroît dans un secteur près d'établissements scolaires.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
7	2022-01-18 19:00:14	Je suis contre cette modification au règlement. La vente de cannabis est légale, il faut avoir 21 ans pour en acheter, je ne vois pas où est le problème. Les rues d'Outremont ne seront pas envahies de junkies et de pushers, n'en déplaise aux bien pensants. Et cela dit, non, je ne consomme pas.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
8	2022-01-18 19:55:37	Je pense qu'Outremont devrait prohiber le cannabis sur son territoire comme St Léonard a eu le courage de le faire.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
9	2022-01-18 20:04:55	Je suis d'avis que l'arrondissement devrait viser à interdire la vente de cannabis sur son territoire et ce, malgré l'avis juridique. Étant donné le fait que la SQDC est une société d'état, il est extrêmement improbable qu'elle poursuive l'arrondissement en raison du préjudice qu'elle subirait suite à une prohibition complète.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
10	2022-01-18 22:17:11	Je m'oppose à cette modification. Depuis octobre 2018, la vente de cannabis est légale et dûment contrôlée; au Québec, il faut être âgé de 21 ans pour entrer à la SQDC et en acheter, peu importe où est située la succursale. Il ne risque pas d'y avoir une invasion de drogués ou surtout de revendeurs. Bien au contraire, la réglementation fait en sorte que le commerce du cannabis, tout comme c'est le cas pour l'alcool, se fasse de façon sécuritaire sans avoir d'incidence sur la sécurité et l'intégrité physique et morale de qui que ce soit. En restreindre l'accès, ne serait-ce que géographiquement, aurait plutôt l'effet contraire.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
11	2022-01-18 22:35:01	Je souhaite que l'installation de succursale de la SQDC soit prohibée et interdite à Outremont.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
12	2022-01-18 23:13:01	Pas de vente de pot dans Outremont !	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
13	2022-01-19 13:00:36	La vente et la consommation de cannabis est maintenant légal au pays, tout comme pour l'alcool. Je ne crois pas qu'il y ait de règlement limitant les lieux de vente d'alcool en fonction de l'emplacement des écoles, je ne vois pas pourquoi cela serait nécessaire pour le cannabis. Les règlements liés à l'âge de l'acheteur devraient être suffisant pour gérer ces types de commerce. Je ne suis pas en faveur d'interdire la vente de cannabis sur le territoire d'Outremont, ni de limiter les endroits où ce type de vente pourrait se faire, ceci n'ayant pas d'incidence sur la propension des jeunes à en consommer ou non. Par contre, si on veut revitaliser l'avenue Van Horne, il me semble que ce serait un excellent commerce à accueillir à bras ouverts.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
14	2022-01-19 13:17:49	<p>Bonjour je réside dans la zone visée par la nouvelle réglementation (sur Van Horne entre Bloomfield et de l'épée) pour l'implantation d'une SQDC et je vois d'un très mauvais œil la mise en place d'une SQDC devant chez nous:</p> <ul style="list-style-type: none"> - c'est un quartier très familial, il n'y a même pas de bar ou de SAQ mais on veut y mettre une SQDC? - c'est un des coins commerçant d'Outremont qui souffre le plus avec la fermeture de nombreux restaurants et commerces et la SQDC ne m'apparaît pas comme une société qui va venir favoriser le dynamisme commercial de l'arrondissement. L'arrondissement devrait tenir compte d'un plan de revitalisation de ce secteur - ça ne va pas aider à la valorisation du quartier - les Outremontais qui désirent du cannabis n'ont qu'à se rendre sur la plaza st Hubert qui est à deux pas <p>J'espère que les élus de notre arrondissement prendront les commentaires des citoyens en considération et excluront voir prohiberont l'implantation d'une SQDC ici. A mon avis la rue Beaumont ou l'avenue du Parc sont des rues commerciales bcp moins familiales et propice pour ce genre de commerces.</p> <p>Merci de prendre le temps de lire ce commentaire.</p>	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
15	2022-01-19 16:46:35	Le document reçu par la poste sur le projet de règlement visant à limiter la vente de cannabis sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont est rédigé d'une façon incompréhensible. On y confond les termes vente et consommation. Par exemple, dans le premier paragraphe il est écrit : "...afin de limiter l'usage vente de cannabis". Dans le deuxième paragraphe on écrit : " la vente de cannabis peut se faire dans plusieurs quartiers". Le plan des rues proposé se nomme quant à lui : "Emplacements où l'usage serait autorisé". Finalement dans l'ordre du jour à 19h, on écrit : "mot de bienvenue de la direction d'arrondissement adjointe". Il me semble que ce texte pas très clair a dû être mal traduit de l'anglais. Après plusieurs lectures, je ne sais toujours pas si le projet porte sur la vente où la consommation de cannabis.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
16	2022-01-19 18:20:47	Je trouve le projet de règlement terrible. C'est clairement évident que l'équipe de Laurent Desbois est absolument déterminé à gêner nos voisins hassidiques. Il y'a tant de lieux de culte dans la zone désignée pour la vente de cannabis. J'oppose ce projet fortement. Faites une consultation avec TOUT le communite, pas juste les citoyens que vous préférez.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
17	2022-01-19 21:53:48	Il faudrait chercher des endroits beaucoup plus loi de la région choisie, qui est trop proche des écoles et lieux de culte (laiques et hassidiques) et non loin du CLSC. Vous seriez en contravention des règles à cet endroit. Peut-être serait-il mieux d'installer ce magasin proche de la SAQ ou d'y intégrer un comptoir de commandes?	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
18	2022-01-19 22:09:00	D'aucune façon je n'encourage l'installation d'un commerce de vente de cannabis (SQDC) sur la rue Van Home et encore moins à l'intersection VanHorne-Wiseman. Trop d'établissement publics et privés y sont attenants: quelque 5 à 6 écoles, tant juives que publiques et privées, primaires et secondaires , 3 à 4 garderies, un parc situé à moins de 50 mètres où s'installent des enfants, garderies, piscine publique (ça fait beaucoup de jeunes enfants et adolescent.es.), sans compter les nombreuses synagogues rue VanHorne, les épicerie, boulangeries pharmacies... et l'université où des aires de repos sont installées, tout cela serait à proximité de ce lieu de vente de cannabis, Pour habiter très près du parc et de l'université, je peux vous affirmer qu'une sortie extérieure sur mon balcon ou sur mon terrain est déjà plus souvent qu'autrement parfumée d'odeurs que je parviens désormais facilement à distinguer entre les différents arômes des types de cannabis vendus de même que des relants d'urine de mouffettes qui circulent encore dans notre secteur... Ajoutez une SQDC et les enfants qui fréquentent le parc Kennedy en renifleront les effluves à longueur de journée. Ce qui est déjà le cas par ailleurs... Imaginez seulement qu'une SQDC veuille s'installer près de Côte-Sainte-Catherine, ou sur Saint-Viateur... non loin du parc Soleil... Qu'en penserait le voisinage ?	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
19	2022-01-20 07:55:08	Pourquoi ne pas simplement interdire la vente de Cannabis sur le territoire d'Outremont; personne n'en veut ?	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
20	2022-01-20 10:13:57	Je souhaite une interdiction TOTALE de vente de cannabis (établissement d'une SQDC) sur le territoire d'Outremont.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
21	2022-01-20 10:14:53	Je souhaite une interdiction TOTALE de vente de cannabis (SQDC) à Outremont.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
22	2022-01-20 17:35:23	Je suis propriétaire dans Outremont et suis européenne. Personnellement je trouve la vente de cannabis de la part d'un gouvernement absolument amoral, cela pousse (facilite) l'usage des gens qui n'auraient jamais testé... mais là bien sur n'est pas la question du jour. Ce quartier paisible est occupé par des familles avec jeunes enfants, une communauté de juifs conservateurs et de personnes âgées majoritairement- comment peut on penser que c'est une bonne idée...le Collège Stanislas est en plus à quelques mètres!!! Est-ce pour les gains que le gouvernement pense faire du fait de la proximité de l'UdeM?? Une majorité des étudiants (70%) sont en premier cycle et donc ont moins de 21...c'est illégal non à cette âge là! En centre ville pour ceux qui trouvent que c'est une bonne chose de pousser à la consommation- je suis toujours contre mais bon pourquoi pas, mais surtout épargnez-nous ces bêtises ici!! Franchement!	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
23	2022-01-20 19:22:39	Il serait recommandable de faire une étude d'urbanisme en bonne et due forme sur les répercussions / retombées dans le quartier. Aussi, lors des scéances de consultation, il faudrait avoir un ou plus d'experts là pour répondre aux questions, et ce, suite à l'étude en question. Plusieurs administrations à Outremont ont gouverné selon leurs mauvais instincts et non pas sur la base de connaissances réeles. J'espère qu'on a appris nos leçons à ce sujet. Merci pour votre considération.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
24	2022-01-20 19:26:15	Je ne suis pas sûr de comprendre comment se déroule la procédure de consultation	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
25	2022-01-24 13:14:12	Bonjour, l'école secondaire pour filles Beth Esther Academy est située au 1239 avenue Van Horne. Selon votre projet de règlement, la vente de cannabis ne pourrait être autorisée à une distance de moins de 150 mètres des zones communautaires de type PB, où on retrouve des établissements d'enseignement, de santé et des lieux de culte. Or, votre carte présentant les emplacements où l'usage serait autorisée, serait par conséquent incorrect si la localisation de la Beth Esther Academy serait tenue en considération.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
26	2022-01-24 15:01:20	<p>Je souhaite présenter l'argumentaire suivant, militant pour une interdiction du cannabis sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Corrélation entre la proximité de lieux de rassemblements de jeunes (écoles, universités, lieux communautaires, parcs, etc), la consommation de cannabis et la santé mentale des jeunes <ul style="list-style-type: none"> o Les effets néfastes de la consommation de cannabis sur la santé mentale des jeunes sont largement documentés par plusieurs publications scientifiques sur le sujet. Je n'ai qu'à citer celle-ci ou encore celle-ci, encore plus récente. o C'est sous la recommandation de la Santé publique que le gouvernement a inscrit (au chapitre C-5.3, article 33 de la loi encadrant le cannabis) le principe de corrélation entre la distance d'un établissement d'enseignement et les effets possibles des habitudes de consommation des jeunes qui en résulteraient sur leur santé mental. Or, Outremont est probablement le quartier disposant de la plus haute concentration d'institutions préscolaires, scolaires, collégiales comme universitaires au Québec. De plus, des milliers d'étudiants fréquentent les différentes stations de métro ou parcs, chaque jour. Bien que, selon la version actuelle du projet de modification de règlement de zonage pourrait permettre d'identifier un site éventuel de vente de cannabis qui serait techniquement légal (au sens de la Loi) ou conforme (au sens du projet proposé de modification du règlement de zonage) n'en violerait-il quand même pas néanmoins en violerait le principe même de la loi qui vise à protéger la santé publique des jeunes? • Fluidité de la circulation automobile et des piétons <ul style="list-style-type: none"> o Déjà saturé par l'afflux d'automobiles (de parents d'enfants fréquentant tous les établissements d'enseignement du quartier) aux heures de pointes du matin et du soir, l'arrivée prochaine d'une succursale de la SQDC ne ferait qu'exercer encore davantage de pression sur la fluidité tant de Van Horne que les rues en périphérie o Même chose pour les piétons, dont les étroits trottoirs sur Van Horne sont déjà largement foulés par l'afflux d'étudiants sortant ou arrivant de la station de Métro d'en face. On a qu'à se rappeler ou avoir observé les longues files d'attente à l'extérieur des SQDC pour imaginer comment l'arrivée d'une succursale de la SQDC empirerait la situation • Mixité commerciale <ul style="list-style-type: none"> o À l'aube de chantiers importants qui seront entrepris sur Van Horne l'année prochaine et suite à des années de dégradation de son environnement commercial, il importe de réfléchir à la stratégie de valorisation commerciale que l'arrondissement, ses commerçants et ses citoyens veulent mettre de l'avant, avant que ce type de commerce s'y implante sans que nous sachions les impacts sur les activités commerciales de l'avenue. Nous ne pouvons ignorer les craintes de nos citoyens quant à l'effet boule de neige potentiel sur l'arrivée éventuelle de commerces de natures connexes (i.e. vapoteuse, etc.) En conséquence, je souhaite que la vente de cannabis ne soit pas limitée, sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont mais interdite. <p>██████████ Résident d'Outremont depuis 1977 Père de trois enfants (21 ans, 15 ans et 10 ans)</p>	<p>Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.</p>

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
27	2022-01-24 22:49:54	Je ne souhaite pas voir de SQDC dans Outremont.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
28	2022-01-25 20:34:59	<p>Je ne comprends tout simplement pas la décision de l'arrondissement sur la modification du Règlement modifiant le règlement de zonage (1177) afin de limiter l'usage vente de cannabis sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Dans les faits, tout ce que fait l'arrondissement est de déplacer le problème ailleurs suivant l'imposante pétition signée par les citoyens qui s'opposaient à la venue d'une SQDC à Outremont. Cette pétition s'opposait à la venue de la SQDC à Outremont. Point. Pas de seulement limiter les endroits où la SQDC pourrait s'installer.</p> <p>Les raisons derrière la signature de la pétition demeurent et elles sont toujours présentes! Les citoyens ne veulent pas de SQDC à Outremont. Point!</p> <p>La vraie question à laquelle l'arrondissement doit répondre est : Pourquoi vouloir une SQDC sur son territoire?</p> <p>Dans un arrondissement aussi familial et comptant autant d'écoles, de lieux de culte et de parcs, que gagne l'arrondissement à avoir une SQDC? Absolument rien.</p> <p>Pourquoi ne pas tout simplement interdire complètement la possibilité pour la SQDC de s'installer à Outremont comme d'autres arrondissements l'ont fait et comme le règlement de zonage l'interdit pour certains commerces comme des entreprises de prêts sur gages (pawn shop).</p> <p>Je m'oppose donc à la modification du projet de règlement comme je m'oppose à la venue de la SQDC sur le territoire d'Outremont. Point.</p>	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
29	2022-01-26 12:08:06	<p>Je suis en faveur du projet. Je pense que ce serait avantageux pour notre arrondissement. Nous avons un campus universitaire à deux pas de la rue Van Horne, une succursale de la SQDC attirerait des clients qui fréquenteraient les autres commerces dans les alentours. J'habite a proximité des endroits envisagés, et je ne suis pas du tout inquiète, au contraire.</p> <p>La SQDC a des règles très strictes, il faut avoir 21 ans, et pour ceux qui s'inquiètent que ça va encourager les jeunes à consommer ces produits, l'histoire nous dit que s'ils en veulent, ils vont en trouver que ça soit à proximité ou non. Ce n'est pas une SQDC à proximité qui va changer la donne.</p> <p>Question: avez-vous considérer les locaux commerciaux dans les nouveaux immeubles locatifs du campus MIL?</p> <p>merci</p>	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
30	2022-01-27 14:49:40	I am very strongly opposed to selling Cannabis in Outremont. There are plenty of large public avenues in the vicinity such as Parc, Beaumont, Jean Talon, etc where cannabis could be sold. If we don't have an SAQ in Outremont, why sell cannabis? A cannabis store does not belong in a residential setting with children, schools, etc. Outremont should listen to its residents and say NO!!!!	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
31	2022-01-27 15:16:51	Je désapprouve ce projet de règlement et ne crois pas que cela sera positif pour les citoyens ni pour la revitalisation de la rue Van Horne. Je m'oppose fortement à l'implantation d'une succursale de la SQDC dans le secteur suggéré, ni ailleurs sur le territoire d'Outremont.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
32	2022-01-27 16:12:22	Si le cannabis a été légalisé depuis 2018, pourquoi est-il nécessaire de prohiber ou restreindre davantage la vente de cannabis sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont? Je suis d'avis de suivre les restrictions déjà prévues à la Loi sur l'encadrement du cannabis, serait suffisant. De plus, l'avis des experts en santé publique devrait être considéré dans cette consultation. A-t-il été demandé ?	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
33	2022-01-27 16:22:34	La Loi encadrant le cannabis limite déjà l'emplacement des succursales de vente de cannabis de la SQDC. Je suis contre de restreindre davantage et même d'interdire la vente de cannabis dans mon quartier. C'est ramener la prohibition à Outremont ! Il s'agit d'un changement sociétal qui demande de la sensibilisation. La proposition de l'arrondissement est-elle fondée sur des recommandations d'experts en santé publique ou simplement sur des peurs exprimées par des résidents ?	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
34	2022-01-27 17:30:59	La Loi encadrant le cannabis au Québec limite déjà la localisation des points de vente - contre de restreindre davantage ou même de prohiber la vente de cannabis sur le territoire. La limite de la vente de cannabis proposée par l'arrondissement repose-t-elle sur un avis de santé publique, ou uniquement sur les peurs exprimées par des résidents. La légalisation est un changement sociétal majeur qui nécessite de la sensibilisation et non de la prohibition 2.0! Merci pour votre considération.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
35	2022-01-27 19:18:38	Je souhaite vraiment que la réglementation soit en vigueur pour notre arrondissement et que nos enfants soient épargnés de la présence d'établissements qui vendent du cannabis, qui plus est à proximité des lieux de scolarité.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
36	2022-01-27 19:18:51	En accord avec le nouveau règlement	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
37	2022-01-27 19:27:51	I don't see why we do we need a SQDC in our beautiful neighbourhood, specifically near the schools and daycares. They could easily open one store on Parc avenue for example or why not on the complex in front of L'acadie metro station?	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
38	2022-01-27 20:20:42	Non	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
39	2022-01-27 20:24:30	Je suis tout à fait en accord avec le règlement qui a pour but de limiter la vente de cannabis à Outremont. Il y a plusieurs années maintenant, nous avons fait le choix de vivre à Outremont pour son caractère paisible, convivial et familial. Nous avons à cœur que notre arrondissement demeure ainsi, avec ses parcs, sa vie sportive et culturelle, et bien plus. L'influence néfaste qu'exercerait une succursale sqdc sur nos jeunes me désole. Je n'ai pas envie que la consommation de cannabis devienne une "normalité" aux yeux de mes enfants et qu'une succursale à proximité de leur école leur rappelle quotidiennement. Un point c'est tout.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
40	2022-01-27 20:57:11	Je ne souhaite pas que du cannabis puisse être vendu à qqs mètres d'une école ! Que montrons nous à nos enfants ?	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
41	2022-01-27 21:23:41	Je souhaite qu'il n'y ait aucun point de vente de cannabis à Outremont, et également que la consommation soit interdite dans les parcs.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
42	2022-01-27 22:11:44	Il serait fondamental d'avoir l'avis de la Santé publique afin de nous faire une idée bien informée sur le sujet avant de participer à la consultation ! Merci	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
43	2022-01-27 22:55:35	Une succursale de SQDC n'est pas un COMMERCE DE QUARTIER. Svp ne l'autorisez pas à Outremont.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
44	2022-01-27 23:08:05	Nous ne voulons pas de SQDC dans le quartier, il y a de nombreuses écoles, garderies et parc. C'est une nuisance.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
45	2022-01-27 23:36:55	Ne permettez pas une succursale de la SQDC à Outremont car ce n'est pas un commerce de quartier.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
46	2022-01-27 23:39:42	On a plein d'écoliers dans le coin; vous voulez en faire des potteux vraiment?	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
47	2022-01-27 23:40:18	Très bonne initiative.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
48	2022-01-28 07:44:58	J'apprécie la réglementation pour limiter la vente de cannabis à Outremont.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
49	2022-01-28 07:48:41	Oui	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
50	2022-01-28 08:01:05	Modifier le règlement de zonage 1177 afin de limiter l'usage « vente de cannabis » sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
51	2022-01-28 08:14:14	No	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
52	2022-01-28 08:15:01	No	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
53	2022-01-28 08:33:59	La vente de cannabis peut-être serait plus approprié sur av du Parc.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
54	2022-01-28 09:27:28	Je suis d'accord avec le règlement de zonage 1177	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
55	2022-01-28 10:30:10	Bonjour, je suis d'accord avec la nécessité de mettre en place un règlement visant à limiter la vente de cannabis dans Outremont. Il serait très néfaste pour les jeunes de voir un site de vente de cannabis à proximité de leurs écoles et garderies car ce serait une réelle et dangereuse incitation à consommer pour eux. Outremont est un quartier très familial avec beaucoup de jeunes enfants et étudiants. D'après moi, la limite de 150 mètres autour de zones PB est largement insuffisante. Si nous voulons éviter d'inciter les jeunes à consommer ce genre de produits, il faudrait au minimum imposer une interdiction de vente à moins de 2000 mètres d'une école, université ou garderie et une interdiction de l'usage à moins de 500 mètres d'une école, université ou garderie et dans les parcs qui sont très fréquentés par les jeunes enfants car la fumée et l'odeur du cannabis sont malheureusement très envahissantes et leurs effets sur la santé des fumeurs passifs seront nécessairement néfastes pour la santé comme pour le tabac.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
56	2022-01-28 10:34:53	il est important d'empêcher la vente de cannabis à Outremont	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
57	2022-01-28 10:58:34	Je suis en désaccord que ce type de commerce ait pignon sur rue à Outremont et suis en faveur d'une interdiction totale	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
58	2022-01-28 11:46:13	Je suis en désaccord que ce genre de commerce ait pignon sur rue à Outremont et suis en faveur d'une interdiction totale.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
59	2022-01-28 11:52:07	J'espère vraiment que ce genre de commerce ne soit pas dans le quartier ! C'est un quartier familial et même si des restrictions existent pour les mineurs, rendre ce genre de commerce visible et fréquenté banalisera l'utilisation du cannabis au près des jeunes ! Soyons conscients de l'impact psychologique des commerces dans l'espace publique. Merci	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
60	2022-01-28 11:52:49	Je ne veux pas de SQDC à Outremont!	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
61	2022-01-28 11:55:07	Aucune	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
62	2022-01-28 11:59:14	Je suis en désaccord que ce type de commerce ait pignon sur rue à Outremont et suis en faveur d'une interdiction totale	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
63	2022-01-28 12:11:32	Non	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
64	2022-01-28 12:19:09	Non	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
65	2022-01-28 12:46:14	Je suis en désaccord que ce type de commerce ait pignon sur rue à Outremont et suis en faveur d'une interdiction totale »	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
66	2022-01-28 12:46:50	Environnement familial important, nombreuses écoles, nombreux parc, ! Modèle pour nos enfants trop jeunes pour en comprendre les enjeux	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
67	2022-01-28 13:43:10	Bonjour à l'équipe du nouveau conseil municipal, Très heureux du refus d'ouverture d'une succursale SQDC juste en face de la station de métro Outremont... et à deux pas du collège Stanislas. Il est de notoriété publique que cette station de métro est une plaque tournante du trafic de substances avec les ados et même enfants. Faciliter l'achat de cannabis par des adultes qui vont s'empresser de le trafiquer aux ados qui pullulent dans les alentours me semble terriblement contraire à la santé publique, considérant le risque élevé de psychose par cannabis dans cette classe d'âge. J'ai découvert avec indignation les deux façons de compter 150 m. selon les paliers de gouvernement. Pour la municipalité, y a-t-il moyen de contrer la tartufferie qui repose sur ce petit calcul vicieux des distances? De qui se moque-t-on en voyant le coin Rockland-Van Horne comme susceptible d'abriter une boutique SQDC? Enfin, j'ai aussi été choqué par les commentaires des vertueux à l'émission Masbourian du matin, qui voyait ce refus d'Outremont comme un syndrome "pas dans ma cour" Quelqu'un parmi vous a-t-il un contact avec des chercheurs de cette émission? Merci de me lire, et....courage!!!!	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
68	2022-01-28 14:25:40	Bonjour. Il y a des lois assez strictes qui régissent la vente des produits de cannabis au QC. Les points-de-vente SQDC s'établissent en raison des études de marché sur un territoire visé, puisqu'ils visent faire de l'argent. C'est certain qu'il y a des sous-produits du cannabis très importants pour les maladies chroniques, comme pour celles/ceux atteints du Mal d'Alzheimer, et pas juste les hallucinogènes. Je crois être très important pour la population outremontaise de comprendre les raisons commerciales sur lesquelles le conseil de la SQDC se base pour ouvrir un magasin sur Van Horne. Cette avenue a tellement besoin de nouveaux commerces et d'attirer des nouveaux clients. Une SQDC aurait, en principe, le bénéfice d'attirer bcp de clients, ce qui serait très bénéfique pour l'économie outremontaise. Si les citoyen.ne.s pourraient être informés sur les détails commerciaux de l'ouverture, j'imagines qu'il serait possible de distinguer entre besoins, réalités et mythes. Pour l'instant, aucune donnée là-dessus a été partagée, à ma connaissance. Une décision non-éclairé, basée surtout sur des préjugés, va nuire à Outremont. En plus, on ne peut pas nier que le marché des drogues existe sur toute l'île; faire opposition à l'ouverture d'une succursale de la SQDC, qui doit fonctionner selon des règles rigides, ici comme ailleurs, ne veut pas dire que le quartier demeure un paradis sur terre, sans drogues. Nous devons connaître mieux le sujet avant de prendre (op) position. Merci.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
69	2022-01-28 15:21:02	non, pas besoins ce genre de commerce a Outremont.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
70	2022-01-28 17:23:06	<p>Je ne suis pas d'accord avec le changement de règlement de zonage. Le conseil d'arrondissement doit présenter les raisons et préoccupations des résidents concernant l'ouverture d'un magasin de la SQDC. En l'absence de ces informations, il n'est pas possible d'évaluer la décision du conseil.</p> <p>La proposition n'étant pas justifiée, le changement de règlement vise à éloigner ce qu'on peut imaginer sont des dangers potentiels amenés par la SQDC pour les écoles et centres de santé tel que cité dans le document. Si on se préoccupe des risques pour la santé de personnes vulnérables comme les enfants, il y a une liste très longue de dangers avérés comme la pollution de l'air et les accidents de la route causés par les voitures. Soyons donc cohérents et sécurisons les abords de lieux considérés en prenant en compte les connaissances sur les impacts réels et documentés de différentes causes dans la littérature scientifique et priorisons le traitement de ces causes selon la magnitude de leurs impacts connus.</p> <p>Les décisions du conseil d'arrondissement devraient s'appuyer sur les connaissances scientifiques et non sur les perceptions ou préjugés de la population.</p> <p>Dans tous les cas, la proposition de changement au règlement de zonage doit faire l'objet d'une étude d'impact avant d'être mise en œuvre.</p> <p>Enfin, le changement au règlement de zonage permet l'installation de la SQDC sur une portion de l'avenue van Horne et je suis entièrement en faveur, puisqu'il s'agit d'un commerce légal.</p>	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
71	2022-01-28 17:36:48	Totalement opposé à la vente inacceptable dans l'arrondissement au complet pour une modification interdisant la vente	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
72	2022-01-28 17:45:33	Contre l'implantation d'une SQDC à Outremont. Ce n'est pas ce genre de commerce qui va aider la revitalisation de la pauvre rue Van Horne	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
73	2022-01-28 17:57:19	<p>Bonjour, je ne comprend pas la justification de modifier le règlement d'urbanisme. Qu'est ce que indiqué je l'implantation de la sqdc serait un problème? Y a t'il eu des études pour démontrer cela? Il me semble tout a fait inapproprié de modifier le règlement sur des opinions sans étude sérieuse préalable.</p> <p>Par ailleurs, il y a de nombreux problèmes qui touchent aujourd'hui directement nos enfants TOUS LES JOURS, comme le trafic des voitures qui est trop important, avec des carrefours dangereux mal aménagés et des voies qui ne laissent pas assez de place aux piétons. Cela engendre une pollution importante qui nous affecte tous et bien plus que toute implantation de la sqdc! Il me semble donc qu'il y a des choses bien plus importantes à traiter, et que toute réglementation doit être basée sur des études précises et valides.</p> <p>Je suis tout a fait contre cette modification tant qu'elle n'aura pas été justifiée de façon scientifique, et non par un sondage d'opinion. Attaquez vous aux vrais problèmes de l'arrondissement.</p>	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
74	2022-01-28 21:22:27	Je suis pour l'interdiction totale de ce genre de commerce sur tout le territoire d'Outremont	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
75	2022-01-28 21:50:51	Je suis en désaccord qu'un tel commerce ait pignon sur rue à Outremont et j'opte pour une interdiction complète!	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
76	2022-01-28 21:55:00	Je suis en désaccord que ce type de commerce ait pignon sur rue à Outremont et suis en faveur d'une interdiction totale	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
77	2022-01-28 21:56:36	Je suis en désaccord que ce type de commerce ait pignon sur rue à Outremont et suis en faveur d'une interdiction totale.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
78	2022-01-28 23:32:35	Je suis en désaccord que ce type de commerce ait pignon sur rue à Outremont et suis en faveur d'une interdiction totale.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
79	2022-01-29 00:48:15	Je suis en désaccord que ce type de commerce ait pignon sur rue à Outremont et suis en faveur d'une interdiction totale	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
80		« Je suis en désaccord que ce type de commerce ait pignon sur rue à Outremont et suis en faveur d'une interdiction totale ». Je préfère que ce type de commerce se retrouve dans un centre commercial avec des places de stationnement pour les clients - pas dans un endroit résidentiel. La pauvre densité de la population locale ne peut soutenir à elle seule un tel commerce sans ATTIRER des clients venant de l'extérieur du secteur. C'est logique de croire qu'il y aura une surenchère d'autos dans des rues étroites déjà dépourvues de places de stationnement. Avec des demi-tours et des embouteillages en extra. Ce n'est pas un attrait intéressant et ne contribuera pas à la qualité ni à la mixité de cette artère commerciale. Je ne vois que des files d'attente sur le trottoir... Un café Mami Clafoutis avec ça? N'ajoutera pas à la qualité de vie des résidents.....La friperie Renaissance, oui...bcp de nouveautés, curiosités, etc LE POT et ses dérivés: les effets nocifs sur la facture urbanistique dépassent la facilité d'accès pour certains. Déjà la SAQ sur Bernard occasionne des problèmes de stationnement....stationnement en double, problème de logistique etc. C'est vrai que la population locale se plaint sur tout...mais cette fois-ci c'est du sérieux, nos jeunes méritent un pare-drogues. Rendons leur la vie saine plus facile et la vie malsaine plus difficile. Je préfère Not in my backyard.....! Trop proche du métro et des écoles. Je suis pas mal certaine que les enfants iront acheter même s'ils n'ont pas l'âge. C'est déprimant. Le vape plus le pot est vraiment un downer et très addictive...Surtout que la capacité d'achat et de payer est implanté dans l'arrondissement.... ne soyons pas dupe.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
81	2022-01-29 02:32:12	Le zonage devrait être modifié de telle façon à interdire l'implantation de vente de cannabis et produits assimilés sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
82	2022-01-29 11:29:00	Oui, Outremont est un quartier résidentiel avec plein des parcs et écoles et garderies. Le cannabis n'a pas de place ici, car sa vente va attirer des personnes qui traînent dans les rues et consommation de la drogue a cote des familles et enfants .	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
83	2022-01-29 11:43:28	« Je suis en désaccord que ce type de commerce ait pignon sur rue à Outremont et suis en faveur d'une interdiction totale	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
84	2022-01-29 14:38:17	Selon moi, tel que nous voudrions pas de Burger King ou encore de Starbucks, une boutique de cannabis n'est pas bienvenue à Outremont. Ni sur la rue Bernard, encore plus nocive sur la rue Van Horne qui tire de la patte. Cette avenue a besoin d'amour et il faut protéger les merveilleuses entreprises locales situées sur cette avenue. Je ne verrais pas plus de SAQ sur cette rue pour être franche. En plus qu'il y a beaucoup d'enfants autour et d'écoles. Si vous y tenez, alors dirigez vous plutôt sur l'avenue du Parc nord Bernard. Merci pour votre temps. D'une dame nouvellement propriétaire à Outremont, au Nord de Van Horne et qui ne souhaite vraiment pas voir cette boutique de cannabis tous les jours.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
85	2022-01-29 16:32:54	Je suis contre la vente de cannabis sur le territoire de la ville d'outremont	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
86	2022-01-29 17:43:30	La situation actuelle, soit que la vente de cannabis peut avoir lieu sur les artères commerciales de notre quartier : Van Horne, Bernard et Laurier, me convient. Il ne me semble pas nécessaire de modifier le zonage actuel, et encore moins de prohiber la vente de cannabis sur l'ensemble du territoire d'Outremont. Les adolescents ne vont pas allés dans ces commerces, puisque l'âge légal ne le permet pas. De plus, il est beaucoup plus facile pour eux d'accéder à la vente d'alcool, donc revoir les priorités de l'arrondissement pourrait être une bonne idée. Aussi, le but de la légalisation du cannabis est de diminuer la vente de produits illicites et un contrôle trop limité ou la prohibition ne feront que l'augmenter, ce qui n'est pas souhaitable. Si l'administration en place souhaite diminuer la vente sur le marché noir, car oui elle est bien présente autour des écoles du quartier, telle que Stanislas, et l'accès qu'ont les adolescents à ces produits, elle n'a qu'à mettre en place des programmes d'aide et de sensibilisation. Noter aussi que l'information concernant cette consultation publique ne s'est jamais rendue dans ma boîte aux lettres et que la page facebook de l'arrondissement n'a jamais publié d'information concernant cette consultation dans les dernières semaines. Je suis ainsi inquiète qu'un bon nombre de personnes n'ont pas pu savoir qu'il y avait une consultation et ainsi donner leur opinion sur ce débat.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
87	2022-01-29 19:09:45	Je souhaiterais que la Santé Publique se prononce sur ce sujet afin de prendre une décision éclairée.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
88	2022-01-30 04:36:40	merci	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
89	2022-01-30 06:34:08	Je suis en désaccord que ce type de commerce ait pignon sur rue à Outremont et suis en faveur d'une interdiction totale.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
90	2022-01-30 08:57:16	Ca sert a rien de ne pas autoriser une sqdc, les jeunes vont juste continuer a acheter du cannabis au dealer en encourageant le marché noir et surtout qu'il n'est pas reglementé.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
91	2022-01-30 14:47:54	Je ne veux pas de succursale SQDC à Outremont	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
92	2022-01-30 17:23:37	<p>Bonjour,</p> <p>Je considère que la décriminalisation de la vente et de la consommation de cannabis est une bonne chose au niveau de la société dans son ensemble, car c'est un mode de réduction des méfaits. Cela permet notamment de : (i) contrôler la qualité des produits, (ii) libérer des ressources policières pour les affecter à des problèmes plus criants (par exemple, armes à feu), et (iii) contrer le crime organisé et lui enlever un point de contact avec les jeunes.</p> <p>Cependant, la consommation de cannabis est problématique au niveau individuel, pour les jeunes, en ce qu'elle comporte des risques amplement documentés, et reconnus par le gouvernement¹, en termes de déclenchement ou d'amplification de problèmes de santé mentale.</p> <p>Par conséquent, il est très heureux que la présence de la SQDC de soit pas autorisée à l'emplacement qui avait été envisagé à Outremont, compte tenu, notamment, de la proximité de nombreux établissement d'enseignement (allant du préscolaire à l'Université).</p> <p>Je serais donc pour l'établissement d'une zone dans un secteur plus approprié (tel que proposé plus récemment, près de l'avenue du Parc).</p> <p>Si cela est possible, je serais même pour une interdiction totale de la vente de cannabis dans l'arrondissement d'Outremont, compte tenu du fait que la « proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est la plus élevée de tous les arrondissements de la ville de Montréal »². Comme ceci prépare l'arrondissement à battre les records de population dans la catégorie des 15-25 ans à brève échéance, l'implantation d'une succursale de la SQDC sur le territoire de l'arrondissement présentant un tel profil socio-démographique n'est pas souhaitable.</p> <p>Cordialement,</p> <p></p> <p>Sources :</p> <p>1. https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/risques-lies-a-lusage-de-cannabis-le-ministre-lionel-carmant-annonce-le-debut-dune-nouvelle-campagne-dinformation-et-de-sensibilisation</p> <p>2. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%C9MO_OUTREMONTE%202016.PDF</p>	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
93	2022-01-30 19:21:04	Non	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
94	2022-01-30 21:48:36	Non	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
95	2022-01-30 22:03:45	Je ne suis pas en accord avec le fait que ce type de commerce s'installe à Outremont et suis en faveur d'une interdiction totale.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
96	2022-01-31 06:37:44	En faveur d'un encadrement légal de la vente du cannabis sur le territoire d'Outremont	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
97	2022-01-31 07:53:34	Plus de communication	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
98	2022-01-31 10:28:21	Résultats d'un petit sondage non scientifique réalisé sur Facebook du 27 au 31 janvier, de façon aléatoire, auprès de citoyens d'Outremont: https://sondage.app.ps/view/6VZEXXvvDpF4s2z6mqEGxRzF	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
99	2022-01-31 11:51:45	En tant que résident d'Outremont, je ne comprends pas la pertinence de limiter la vente de cannabis sur le territoire de l'arrondissement au-delà de la réglementation existante. La vente est déjà très bien balisée par la loi provinciale, avec un contrôle strict de la vente aux mineurs. Les succursales de la SQDC sont discrètes et il est impossible pour un mineur d'y pénétrer. Je serais curieux de savoir sur quelles bases scientifiques ce projet de règlement est fondé. Ou alors il faudrait aussi fermer la SAQ, interdire la vente d'alcool dans les restaurants et fermer les nombreux fast foods de la rue Van Horne.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
100	2022-01-31 12:08:03	La loi québécoise a déjà circonscrite l'application de la loi canadienne sur le cannabis de 2018. Aucune autre restriction n'est nécessaire, il reste à mettre en oeuvre la réglementation existante (la loi québécoise limite déjà la localisation des points de vente). Par ailleurs, utiliser le règlement de zonage pour aborder un problème de société me semble problématique. Sur quelles données probantes la proposition de la modification se base-t-elle?	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
101	2022-01-31 12:51:13	L'emplacement actuellement proposé pour la SQDC (ancien Starbucks, en face de la station de métro) est idéal. Il répond aux critères de zonage actuels et constituerait un excellent locataire pilier qui contribuerait à revitaliser Van Horne. Les préoccupations exprimées par certains citoyens (je doute que tous vivent à Outremont) sont réactives et ne reposent pas sur des informations ou des preuves réelles. De plus, le rezonage que vous proposez comprend des immeubles résidentiels, ce qui dénote un sérieux manque de rigueur et de compétence à ce sujet de votre part. Je suggère fermement au conseil d'arrondissement de reconsidérer cette demande d'interdiction de SDQC à Outremont et de faire ses devoirs avant de se lancer dans des mouvements de foule motivés par des sentiments populistes.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
102	2022-01-31 13:10:47	Il y a un arrêt d'autobus au coin de Bloomfield et Van Horne où de nombreux étudiants circulent matin et soir pour aller à l'école PGL. Il s'agit aussi d'un coin résidentiel avec de nombreuses familles. J'estime que ce tronçon n'est pas davantage adéquat que celui près de l'école Stanislas. Une rue davantage commerciale comme avenue du Parc serait une bien meilleure alternative.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
103	2022-01-31 13:21:40	Bonjour, La Loi encadrant le cannabis prévoit déjà des restrictions pour l'emplacement de boutiques de SQDC, je ne suis pas d'avis qu'il faille prohiber ou limiter encore plus dans mon quartier. L'arrondissement d'Outremont a-t-il obtenu un avis d'experts en santé publique ? La légalisation est un changement de société qui peut créer des résistances, mais il ne faut pas retourner à la prohibition pour répondre aux peurs des résidents. Mère d'adolescent d'Outremont.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
104	2022-01-31 13:43:01	Oui. Les zones proposées pour la vente du cannabis incluent des appartements 100% résidentiels avec leur unique porte d'entrée sur Bloomfield. La proposition n'a pas considéré les écoles/lieux de culte des communautés hassidiques. On note que les élus d'Ensemble Montréal proposent des zones pour la vente de cannabis dans les districts de Projet Montréal. Une discussion plus honnête et sérieuse serait appréciée.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
105	2022-01-31 14:23:15	J'aimerais une SQDC sur un axe commercial comme van horne (près duquel je réside avec mes jeunes enfants) car je suis persuadée que cela donnerait un coup de pouce à nos commerçants. C'est certain que les personnes qui vont faire la file à la SQDC vont prendre un café ou faire une petite épicerie au passage. On a des beaux commerces et pas assez d'achalandage sur Van Horne. Je trouve qu'une SQDC c'est beaucoup mieux qu'un Starbucks qui faisait concurrence à nos jolis cafés de quartier. Le cannabis ce n'est plus ce que c'était. Une SQDC n'est pas un lieu de débauche, c'est plus similaire à une pharmacie qu'à un Bar. Bienvenue en 2022.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
106	2022-01-31 14:56:54	Je suggère d'installer le magasin près de la SAQ sur Laurier. Ce serait plus loin des écoles. Les deux magasins iraient bien ensemble.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
107	2022-01-31 16:37:40	J'aimerais que la ville s'en tienne à la réglementation de base.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
108	2022-01-31 20:54:34	Je suis en désaccord avec ce projet, l'emplacement est mal choisi si près de tant d'écoles et de garderies, près de parc pour enfants, ça n'a pas ça place ici.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
109	2022-01-31 23:39:36	Ce serait bien d'avoir une SQDC à Outremont mais pas près des écoles et pas sur Bloomfield. Van Horne, loin des écoles ou Laurier près de la SAQ serait bien.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
110	2022-02-01 00:17:35	Bonjour, étant une citoyenne et maman d'Outremont, je demande à ce que l'adoption du règlement modifiant le zonage 1177 soit reporté à une date ultérieure, le temps qu'une véritable campagne de sensibilisation multipartite (santé publique, CIUSSS, arrondissement, experts) basée sur les données probantes et les meilleures pratiques soit véritablement menée auprès des citoyens de l'arrondissement d'Outremont.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.
111	2022-02-01 14:47:42	Des restrictions de localisation de boutique de SQDC sont déjà prévues dans la Loi du Québec, je ne suis pas d'avis qu'il faille prohiber ou limiter encore plus dans mon quartier. Mère d'enfant et adolescent d'Outremont.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.

Numéro	Horodatage	Avez-vous des questions ou commentaires sur le projet de règlement ?	Réponses
112	2022-02-02 13:59:57	Je suis tout à fait en accord avec le règlement qui a pour but de limiter la vente de cannabis à Outremont. Il y a plusieurs années maintenant, nous avons fait le choix de vivre à Outremont pour son caractère paisible, convivial et familial. Nous avons à cœur que notre arrondissement demeure ainsi, avec ses parcs, sa vie sportive et culturelle, et bien plus. L'influence néfaste qu'exercerait une succursale sqdc sur nos jeunes me désole. Je n'ai pas envie que la consommation de cannabis devienne une "normalité" aux yeux de mes enfants et qu'une succursale à proximité de leur école leur rappelle quotidiennement. Un point c'est tout.	Merci pour votre intérêt. Vos questions et commentaires seront soumis au membres du conseil d'arrondissement d'Outremont.